

Reflexions sur les mises à jour de sécurité

Dorine Fouossong

Atelier Sécurité Grille du 28 janvier 2010, Villeurbanne

L'officier de sécurité du ROC/NGI a le droit de bannir un site si il ne n'exécute pas la mise à jour dans le temps imparti.

Le délai convenu est de 7 jours après l'annonce sur la liste egee-csirts.

**Centraliser et faciliter
le suivi de l'état des ressources du ROC/NGI**

**Quelle définition de l'urgence de l'application d'un
patch adopté?**

Comment faciliter l'application des patches de sécurité?